



DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ  
DES ARMÉES : *sous-direction ressources  
humaines ; bureau politique de formation et de  
recrutement.*

**CIRCULAIRE N° 13670/DEF/DCSSA/RH/PFR  
relative à la formation au diplôme de cadre de  
santé des militaires infirmiers et techniciens des  
hôpitaux des armées – cycle 2008/2009.**

*Du 28 juillet 2006.*

NOR D E F E 0 6 5 2 4 3 1 C

*Références :*

Instruction 3129/DEF/DCSSA/RH/ENS/2 du 31  
octobre 1995 (BOC, p. 5782 ; BOEM 621-4\*)  
modifiée.

Note n° 9432/DEF/DCSSA/RH/PM/MS du 22  
mai 2006 (n. i. BO).

*Référence de publication :* Texte inséré au BOC/PA 2,  
2007, texte 2.

En application de l'article premier de l'instruction  
citée en référence, la sélection pour suivre la prépara-  
tion organisée par le centre d'enseignement des person-  
nels d'encadrement (CEPE) en vue d'une admission  
dans un institut de formation des cadres de santé en  
2008 s'effectuera selon les modalités ci-après :

1. L' examen de sélection se déroulera à l'École du Val-  
de-Grâce (EVDG) à Paris en **mars 2007**.

2. Le nombre de places ouvertes par filière et par  
métier est le suivant :

- 29 postes répartis dans les corps suivants :
- 25 postes pour le corps des infirmiers ;
- 1 poste pour le corps des infirmiers spécialisés en  
anesthésie - réanimation ;
- 1 poste pour le corps des manipulateurs en  
électroradiologie ;
- 1 poste pour le corps des techniciens de  
laboratoire ;
- 1 poste pour le corps des diététiciens.

3. Les conditions requises pour faire acte de candida-  
ture sont définies par l'instruction citée en référence qui  
précise, en outre, l'organisation, la nature et le pro-  
gramme des épreuves de l'examen de sélection ainsi  
que la composition des dossiers de candidature qui  
devront parvenir à l'École du Val-de-Grâce, CEPE  
pour le **16 septembre 2006**, terme de rigueur. Tout

dossier incomplet, ou parvenu après cette date, sera  
retourné.

4. Le CEPE publiera **début octobre 2006** une décision  
qui précisera les noms des personnels autorisés à se  
présenter à l'examen de sélection.

5. Une préparation aux épreuves de l'examen de sélec-  
tion, pour les candidats retenus, sera organisée par le  
CEPE, **à partir du mois d'octobre 2006 et ce  
jusqu'en février 2007** à l'École du Val-de-Grâce.

Un contact préalable pourra être pris avec le CEPE  
pour toute information concernant l'organisation de  
cette préparation.

6. Les candidats retenus à l'issue des épreuves de sélec-  
tion suivront **d'avril 2007 à juin 2008** la préparation  
organisée par le CEPE en vue d'une admission dans un  
institut de formation des cadres de santé en septembre  
2008.

7. Les candidats retenus pourront déposer un dossier de  
candidature dans les instituts de formation des cadres  
de santé, dans la limite de quatre instituts.

8. La présente circulaire devra être diffusée à l'ensem-  
ble des personnels susceptibles d'être candidats.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général, sous-direction ressources humai-  
nes,*

Jean TOUZE.